



LA LETTRE DE L'OT2M

MOBILITÉ TRANSPORT DÉPLACEMENTS

NUMERO 08 • NOVEMBRE 2017



OBSERVATOIRE TERRITORIAL
DES TRANSPORTS DE MARTINIQUE

CHIFFRES CLEFS

- **18 - 24 ans** : la tranche d'âge retenue pour cette étude
- **1 jeune sur 2** se déplace en voiture chaque jour en tant que passager ou conducteur
- **1 jeune sur 5** dispose d'un abonnement aux transports collectifs
- **44 %** des jeunes possèdent le permis de conduire
- **28 %** des jeunes considèrent les transports collectifs comme le sujet prioritaire dans le domaine de la mobilité, derrière le risque d'accident (31%).

LA MOBILITÉ DES JEUNES EN MARTINIQUE

Au 1er janvier 2014, la Martinique comptait 383 911 habitants, dont presque 30 % de jeunes de moins de 25 ans (soit 114 702 habitants). Parmi eux, 29 991 jeunes âgés de 18 à 24 ans ont été recensés, soit 7,6 % de la population totale.

Pour cette tranche de la population, se déplacer revêt une importance capitale, tant pour étudier, travailler ou chercher un emploi : en effet, les lieux de formation, les entreprises et les emplois sont majoritairement localisés dans des centres d'activité économique, éloignant d'autant plus ces populations vulnérables de leur lieu d'habitat.

L'OT2M propose de faire un état des lieux des modes de déplacements de ces jeunes, à partir des résultats de l'Enquête Ménages Déplacements réalisée en 2014, mais aussi de rappeler les enjeux de la mobilité géographique des jeunes sur le territoire martiniquais.

Il convient de rappeler que le transport est un droit consacré par la loi dite «LOTI» (Loi d'Orientation des Transports Intérieurs), promulguée le 30 décembre 1982 puis recodifiée dans le Code des transports en 2010 : « Le système des transports doit satisfaire les besoins des usagers et rendre effectifs le droit qu'a toute personne (...) de se déplacer et la liberté d'en choisir les moyens (...). La mise en œuvre de cet objectif s'effectue dans les conditions économiques, sociales et environnementales les plus avantageuses pour la collectivité et dans le respect des objectifs de limitation ou de réduction des risques, accidents, nuisances, notamment sonores, émissions de polluants et de gaz à effet de serre ». (Article L1111-1)

COMMENT SE DÉPLACENT LES JEUNES ?

1 jeune sur 2 se déplace en voiture quotidiennement

Durant les jours ouvrés, les jeunes utilisent majoritairement la voiture tant comme passagers que comme conducteurs (55%). L'EMD a révélé que 44 % des jeunes sont titulaires du permis de conduire, 6 % pratiquent la conduite accompagnée ou prennent des leçons de conduite et 50 % ne possèdent pas de permis de conduire. Cela explique logiquement que les déplacements en tant que passagers soient plus nombreux.

La marche à pied, 2nd mode de locomotion des jeunes

Un peu plus d'1 jeune sur 3 marche chaque jour du lundi au vendredi. D'après l'EMD, les jeunes actifs et les jeunes scolarisés utilisent davantage ce mode de locomotion que ceux en situation de chômage (38 % contre 31 %).

Les transports en commun, 3ème mode de transport chez les jeunes, sont également très utilisés

30% des jeunes empruntent les transports en commun du lundi au vendredi et 10 % entre 2 et 4 fois par semaine. La population scolaire et universitaire est davantage concernée que les jeunes actifs, puisque respectivement 43 % et 15 % d'entre eux prennent le bus chaque jour. Au total, 1 jeune sur 5 dispose d'un abonnement aux transports collectifs, ce qui représente environ 6000 abonnés à l'échelle du territoire.

Au contraire, les véhicules à deux-roues sont très peu plébiscités, tant la bicyclette que les deux-roues motorisés: respectivement 2,3 % et 1,2 % des jeunes ont déclaré les utiliser du lundi au vendredi.

Modes de déplacements	Tous les jours	Deux déplacements par semaine au moins	Deux déplacements par mois au moins	Exceptionnellement	Jamais
Marche à pied	37,0%	10,5%	1,6%	12,1%	38,7%
Deux-roues motorisé	2,3%	0,4%	0,0%	2,6%	94,7%
Bicyclette	1,2%	0,7%	0,7%	3,2%	94,2%
Transports en commun	29,6%	10,5%	4,1%	17,1%	38,7%
Voiture conducteur	28,0%	6,4%	0,7%	4,2%	60,7%
Voiture passager	28,8%	22,1%	3,9%	30,4%	14,9%
Voiture conducteur et passager	54,9%	20,0%	2,4%	16,9%	5,7%

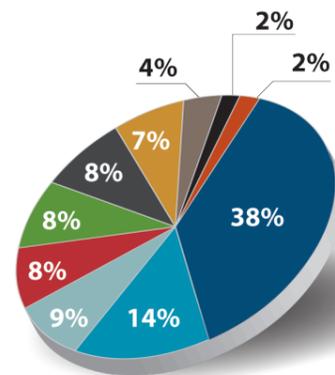
Fréquence d'utilisation des différents modes de locomotion chez les jeunes

Source : EMD 2014 - Réalisation : ADUAM 2017

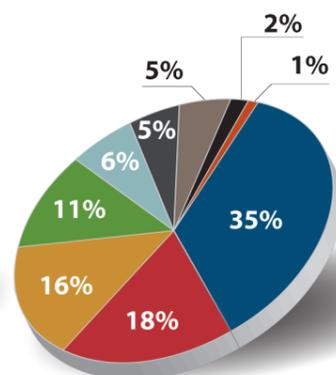
VERS OÙ SE DÉPLACENT LES JEUNES ?

Le premier motif de déplacements est le domicile avec 38 % des trajets recensés. En seconde position, on retrouve les trajets vers le lycée et l'Université avec 14 % des motifs de déplacements.

- Domicile
- Lycée et Université
- Loisirs, restauration
- Déplacements professionnels
- Courses
- Visites familiales et/ou amicales
- Accompagner, chercher quelqu'un
- Démarches administratives
- Santé
- Autres motifs



Fréquence d'utilisation des différents modes de locomotion chez les jeunes



Fréquence d'utilisation des différents modes de locomotion chez les jeunes

LA MOBILITE SPATIALE PERMET AUX JEUNES D'ÉVOLUER DANS DE NOUVELLES SPHÈRES

La capacité à se déplacer permet d'accéder à l'emploi et à la formation. D'une part, le choix de la filière de formation peut être dicté par la proximité avec le lieu d'habitation lorsque se déplacer est difficile. D'autre part, la possession du permis de conduire est un facteur d'employabilité, sa non détention peut constituer un obstacle à l'embauche lorsque l'emploi recherché nécessite de détenir le permis de conduire. La mobilité entre le domicile et le travail s'avère d'autant plus difficile

lorsque les zones de recherche d'emploi sont mal ou non desservies par les transports en commun.

La mobilité est également un facteur d'intégration sociale. Être mobile permet d'aller au-delà de la socialisation primaire, acquise notamment grâce à la famille et l'école, et d'entrer dans un processus de socialisation secondaire correspondant à la socialisation à l'âge adulte, où l'on peut côtoyer d'autres univers (vie étudiante, monde associatif, club de sport, etc).

Enfin, la mobilité géographique permet une intégration culturelle, puisqu'elle permet aux jeunes de s'ouvrir à d'autres loisirs et activités, autres que ceux organisés à proximité de leur lieu de résidence. Se mouvoir devient alors source d'enrichissement personnel et culturel, ce qui favorise l'ouverture d'esprit et l'apprentissage du vivre-ensemble.

LES ACTIONS MISES EN PLACE EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DES JEUNES

Des abonnements aux transports en commun à tarifs réduits

Zones desservies	Tarifs	Public visé
Réseaux de transports publics routiers		
CACEM - Réseau Mozaïk : Fort-de-France, Le Lamentin, Saint-Joseph, Schœlcher	30 €/mois	Jusqu'à 26 ans inclus (sur présentation de justificatifs scolaires)
Espace Sud - Réseau SudLIB : Les Anses d'Arlet, Le Diamant, Ducos, Le François, Le Marin, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Saint-Esprit, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Les Trois-Ilets et Le Vauclin	25 €/mois	3 à 25 ans inclus
Réseau de transport public maritime		
Liaison Vedettes tropicales Fort-de-France/ Case-Pilote	70 €/mois (soit l'équivalent de 25 trajets allers-retours)	Jusqu'à 25 ans inclus (sur présentation de justificatifs scolaires)
Liaison Vedettes tropicales Fort-de-France/ Les Trois-Ilets		

Tarifification des divers réseaux de transport public ciblant un public jeune / Sources : mozaïk.mq ; sudlib.fr ; vedestestropicales.com - Réalisation : ADUAM 2017

En ce qui concerne le réseau de transport public terrestre, les collectivités s'illustrent par des politiques différentes. Pour les élèves et étudiants scolarisés sur le territoire de la CACEM, une remise d'environ 20 % sur les forfaits mensuels leur est accordée (30 € au lieu de 38 €) afin qu'ils puissent voyager de façon illimitée sur le réseau Mozaïk. Grâce au réseau SudLIB, les jeunes de 3 à 25 ans, sans condition de scolarisation, peuvent circuler en illimité dans l'Espace

Sud, en souscrivant un abonnement mensuel coûtant 25 € au lieu de 50 € (soit -50 %).

En revanche, la collectivité CAP Nord ne propose aucun tarif préférentiel à destination des jeunes de 18 à 24 ans, malgré la présence de 3 réseaux de transports publics intra-urbains dans les villes suivantes : Gros-Morne, La Trinité et Le Lorrain.

Pour les jeunes désirant emprunter les voies maritimes, la compagnie Vedettes Tropicales assure, quant à elle, des liaisons entre Fort-de-France et Case-Pilote d'une part, et Fort-de-France et Les Trois-Ilets, d'autre part. Les élèves et étudiants bénéficient d'un forfait de 70€ mensuels correspondant à l'utilisation de 25 trajets allers-retours. Cette offre est disponible du 1er septembre au 30 juin, sur présentation de justificatifs de scolarité.

"Le permis à 1 € par jour", un dispositif d'aide à l'obtention du permis de conduire

Né en 2005, le dispositif d'aide au financement de la formation à la conduite s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 25 ans révolus. Après avoir opté pour une auto-école partenaire de l'opération, le jeune doit instruire un dossier (devis, contrat de formation) à présenter auprès d'une banque, un établissement de crédit ou un organisme associé partenaire. Une fois le dossier accepté, l'établissement financier

verse l'argent correspondant au coût de la formation à l'école de conduite partenaire de l'opération, l'Etat paie les intérêts et l'apprenant rembourse un crédit de 30 € par mois. Par ailleurs, ce prêt à taux zéro est destiné au financement des permis B, A1 et A2 uniquement. En octobre 2016, la Préfecture de Martinique a délivré une liste de 6 écoles de conduite partenaires de l'opération.



Logo officiel du dispositif d'aide au financement

Source : legipermis.fr - Réalisation : ADUAM 2017

ET AILLEURS ? ... L'EXEMPLE DE SAINT-NAZAIRE

La Fédération des maisons de quartier de Saint-Nazaire propose des actions en faveur de la mobilité pour laquelle 4 freins ont été recensés : le manque d'argent, le manque de moyens logistiques, le manque d'habitude de déplacement et le manque de connaissances¹.

Diverses initiatives ont été créées afin de pallier à ces différents manques. Ainsi, le service Mobyloc permet la location de scooters à bas prix en vue de se rendre à un entretien d'embauche (location à la

journée) ou d'accéder à un emploi ou une formation (location d'une durée maximale de 6 mois).

Par ailleurs, la Fédération a créé une auto-école associative, agréementée par la Préfecture, à pédagogie adaptée à destination des personnes en recherche d'emploi. Des méthodes spécifiques d'apprentissage du code et de la conduite sont utilisées pour les personnes peu qualifiées ou n'ayant pas de connaissances de base nécessaires pour être autonomes.

¹ Source : Gachelin Mélanie. « Les jeunes et la mobilité », Empan, vol. 67, no. 63, 2007, pp. 60-64



De la mobilité à la motilité

Vincent Kaufmann, professeur de sociologie urbaine et d'analyse des mobilités, définit la motilité comme étant la « *manière dont un individu ou un groupe fait sien le champ du possible en matière de mobilité et en fait usage pour développer des projets* ». La motilité est donc la manière d'appréhender la mobilité.

Pour être mobile, un individu doit être en mesure de combiner certains facteurs :

- l'accessibilité, soit les conditions dans lesquelles une offre est utilisable
- les compétences, soit les savoirs acquis et capacités organisationnelles nécessitant l'usage de cette offre
- l'appropriation, grâce à des stratégies, perceptions et habitudes de mobilité construites par l'intériorisation de normes et de valeurs

Toutefois, ces initiatives ont un impact limité puisque ces solutions sont provisoires. Une fois le permis obtenu, encore faut-il que les jeunes puissent procéder à l'acquisition d'un véhicule et en assumer le coût financier (assurance, carburant, etc).

PERSPECTIVES :

La mobilité des jeunes est liée à la problématique du transport urbain et interurbain, un des leviers du développement économique de l'île. Une meilleure complémentarité entre les services des collectivités et un maillage territorial efficace sur l'ensemble du territoire, couplés au développement d'initiatives à destination des jeunes par les missions locales ou encore des acteurs et partenaires de l'économie sociale et solidaire, pourraient accroître la mobilité. Pour cela, il est nécessaire que la question des besoins en transport prenne une place centrale dans l'évaluation des politiques publiques, car de la jeunesse dépend l'avenir du territoire.

Toutefois, l'enjeu de la mobilité des jeunes ne peut être réduit à une analyse des moyens de la mobilité. En amont, un véritable apprentissage de la mobilité dans le cadre du cursus scolaire pourrait être développé. En effet, lire une carte, apprendre à se repérer dans une ville, savoir où sont localisés les arrêts de bus, etc ne sont pas des savoirs innés. Sous réserve d'une amélioration conjointe de l'organisation des réseaux de transport existants, et notamment une systématisation pour chaque arrêt de bus de l'affichage du plan du réseau, de fiches horaires et du nom de la station, les jeunes pourraient voir leurs déplacements en transports en commun facilités.

SIGLES :

- **ADUAM** : Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Martinique
- **CACEM** : Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique
- **CAP Nord** : Communauté d'Agglomération Pays Nord de la Martinique
- **EMD** : Enquête Ménages Déplacements
- **O2TM** : Observatoire Territorial des Transports de Martinique

LA LETTRE DE L'O2TM

N°8 : NOVEMBRE 2017

Directrice de la publication : Joëlle TAÏLAMÉ
ont contribué à la réalisation de cette publication : Gwladys BAUDEL, Yannick MATHURINA, Joëlle TAÏLAMÉ, Damien THÉODOSE

Conception graphique & Mise en page : Emphase / ADUAM

Impression :

ADUAM Agence D'Urbanisme et d'Aménagement de Martinique

3 rue Schoelcher - 97200 FORT DE FRANCE

Tél.: 0596 71 79 77 - Fax 0596 72 59 27

observatoire-transport-martinique.com
 aduam.com